

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 02674 Numéro SIREN : 803 281 567 Nom ou dénomination : LEVEL

Ce dépôt a été enregistré le 08/10/2018 sous le numéro de dépôt 20240

MN PATRIMOINE

N°2065 - 2017

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice clos le 31/12/2016

Certifié
conforme à
l'original

ME innovantes :

Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime) :
Si vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 2258-SD du CGI) :
Si vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD :
Si une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation :

A - IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE												
Désignation de la société					Adresse du siège social, si différent							
SASU MN PATRIMOINE												
SIRET : 80328156700013												
michel@abgroup.fr												
PLACE DE LA LIBERATION												
8												
77600 BUSSY SAINT GEORGES FR												
RÉGIME FISCAL DES GROUPE												
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante												
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère												
B - ACTIVITÉ		Si vous avez changé d'activité			☐		Activités exercées			Toutes opérations financières immobilières de gestion		
C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION												
1 - Résultat fiscal												
Bénéfice imposable au taux de 33 1/3 %				(0)		Bénéfice imposable au taux de 15 % et/ou 28 %				Déficit		
2 - Plus-values												
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Autres plus-values imposables au taux de 19 %				Résultat net de la concession de licences d'exploitation brevets au taux de 15 %						
Plus-values à long terme imposables au taux de 19 %						Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %		Plus-values exonérées (art. 38 quinquies)				
3 - Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case selon le cas). Ces montants n'ont pas à être retranchés des résultats mentionnés en C-2												
Entreprises nouvelles art. 44 sexies		☐		Jeunes entreprises innovantes		☐		Zones franches urbaines		Pôle de compétitivité		
Entreprises nouvelles art. 44 septies		☐		Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies		☐		Autres dispositifs		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies		
Sociétés d'investissements immobiliers cotées		☐		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %				
4 - Option pour le crédit d'impôt outre-mer												
dans le secteur productif, art. 244 quater W					☐		dans le secteur du logement social, art. 244 quater X					
D - IMPUTATIONS												
1 - Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère ayant donné lieu à un certificat de crédit d'impôt												
2 - Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité. Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé N°2066.												
E - CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS												
CGA					☐		Viseur conventionné			☐		
Nom et adresse :												
- Comptable :		Indép.		IN EXTENSO 63 AV EDOUARD VAILLANT 92100 BOULOGNE BILLANCOURT								
- Conseil :												
- CGA :												
- N° d'agrément du CGA :												

(*) Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2017 et ayant cessé en 2017, préciser le taux d'impôt sur les sociétés appliqué et la ventilation éventuelle entre les deux taux en annexe libre de la liasse fiscale

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N°2065
Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

F - RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
1. Montant global brut des distributions :		- Payées par la société elle-même - Payées par un établissement chargé du service des titres					
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas les bénéficiaire(s) :							
3. Montant des prêts avancés et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts							
4. Montant des autres distributions :							
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 %							
7. Montant des revenus répartis						TOTAL (1 + 2 + 3 + 4)	

G - REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES							
Nom, prénoms, domicile et qualité (associé, associé gérant) : - SARL - tous les associés - SCA - associés gérants - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants ①	SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit ②	Année au cours de laquelle le versement a été effectué ③	Montant des sommes versées :				
			A titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits ④	A titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		A titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes ⑤ et ⑥	
				Indemnités forfaitaires ⑤	Remboursements ⑥	Indemnités forfaitaires ⑦	Remboursements ⑧

H - DIVERS			
Nom et adresse du propriétaire du fonds (en cas de gérance libre)			
Adresses des autres établissements			

I - CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION		
Rémunérations :	- Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés) - Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
Moins-values à long terme imposées à 15 % :	- MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	- MVLT imputée sur les PVL de l'exercice	
	- MVLT réalisée au cours de l'exercice	
	- MVLT restant à reporter	

① BILAN SIMPLIFIE

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

ACTIF	Brut ①	Amort. Provisions ②	Net ③	Net 31/12/2015 ④
Immobilisations incorporelles : - Fonds commercial - Autres	010 014	012 016		
Immobilisations corporelles	028	030	525	2 957
Immobilisations financières (1)	040	042	3 000	3 000
(5) TOTAL I	044	048	3 525	5 957
Stocks matières premières, appro., en cours de production	050	052		
Stocks marchandises	060	062		
Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
Créances (2) clients et comptes rattachés	068	070	25 654	1 770
Créances autres (3)	072	074	107 530	103 465
Valeurs mobilières de placement	080	082		
Disponibilités	084	086	277	4 801
Charges constatées d'avance	092	094		93
TOTAL II	096	098	133 461	110 129
TOTAL GENERAL (I + II)	110	112	136 986	116 085

PASSIF	31/12/2016	31/12/2015
Capital social ou individuel	100	100
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	100	
Réserves réglementées		
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres)	131	
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	14 223	14 323
Provisions réglementées	32 102	
TOTAL I	46 525	14 423
Provisions pour risques et charges		
TOTAL II		
Emprunts et dettes assimilées (4)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours (4)		
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	3 240	13 021
Autres dettes (4) (dont comptes courants d'associés de l'exercice N)	87 221	83 641
Produits constatés d'avance		5 000
TOTAL III	90 461	101 662
TOTAL GENERAL (I + II + III)	136 986	116 085

Renvois :					
(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immo. acquises	182	
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	83 333	(5) Prix de vente hors T.V.A. des immo. cédées	184	

② COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE
DE L'EXERCICE (en liste)

Exercice clos le 31/12/2016

Néant

A - RESULTAT COMPTABLE				31/12/2016	31/12/2015
Ventes de marchandises					
Production vendue biens	(dont export et livraisons intracommunautaires)	209			
Production vendue services		215			
Production stockée		217		44 977	48 090
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation reçues					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation hors TVA (01 à 07)				44 977	48 090
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					
Variation de stock (marchandises)					
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)					
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres charges externes	(dont crédit-bail mobilier		immobilier)	4 729	30 111
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle)	243	163	200
Rémunérations du personnel		CFE et CVAE			
Charges sociales					
Dotations aux amortissements				1 330	927
Dotations aux provisions					
Autres charges :	- Dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger	259		1	
	- Dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				
Total des charges d'exploitation (08 à 14)				6 223	31 238
I - Résultat d'exploitation (I - II)				38 754	16 852
Produits financiers				111 230	119
Produits exceptionnels				11 230	
Charges financières				12 340	5
	- Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				1
Charges exceptionnelles :	- Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	VI		1 102	
Impôts sur les bénéfices				5 665	2 527
2 - Bénéfice ou perte : produits (I + III + IV) - charges (II + V+ VI + VII)				32 102	14 323
B - RESULTAT FISCAL				32 102	314
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, déficit comptable colonne 2				32 102	
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					
Amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles					
Provisions non déductibles					
Impôts et taxes non déductibles				5 665	
Divers dont intérêts excédentaires comptes courants d'associés	247		Ecart valeurs	248	
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997
Déductions					
Entreprise nouvelle (44 sexies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)	987	Zone restruct. defense (44 terdecies)	
Zone revitalisation rurale (44 quinquies)	138	Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)	988		
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990	Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	342
ZFA 44		Investissements outre mer	344		
Divers, dont : quaterdecies	345			Créance report en arrière du déficit	350
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	658		
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	37 767
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises I.S. seulement)					354
Déficits antérieurs reportables				(dont imputes sur le resultat)	360
Résultat fiscal après imputation des déficits				Bénéfice colonne 1, déficit colonne 2	37 767

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☐

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des impôts)				Désignation de l'entreprise :		MN PATRIMOINE			
I - IMMOBILISATIONS									
Actif immobilisé	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale		
							Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations - Fonds commercial	400		402		404				
incorporelles - Autres	410		412		414				
I - Terrains	420		422		424				
m - Constructions	430		432		434				
m - Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444				
o - Installations générales, agencements divers	450		452		454				
c - Matériel de transport	460		462		464				
o - Autres immobilisations corporelles	470	3 883	472		474	707	2 176		
Immobilisations financières	480	3 000	482		484		3 000		
TOTAL	490	6 883	492		494	1 707	496	5 176	
II - AMORTISSEMENTS									
Immobilisations amortissables		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Immobilisations incorporelles		500		502				506	
I - Terrains		510		512				516	
m - Constructions		520		522				526	
m - Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532				536	
o - Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542				546	
c - Matériel de transport		550		552				556	
o - Autres immobilisations corporelles		560	927	562	330		606	566	1 651
TOTAL		570	927	572	1 330	574	606	576	1 651
III - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES (19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 16 % pour les entreprises à l'IR)									
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Court terme	Plus ou moins-values			
						Long terme			
						19%	15% ou 16%	0%	
	1	2	3	4	5	6	7	8	

④ RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Exercice clos le 31/12/2016

Néant

Formulaire obligatoire (art. 302 Septies A bis du CGI)		Désignation de l'entreprise : MN PATRIMOINE			
I - RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					
A - NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentation : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées :	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation :	Sur immobilisations	630	632	634	636
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	652	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666
TOTAL		680	682	684	686
B - MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES		C - VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT			
	Dotations	Reprises			
Immobilisations incorporelles	700	705	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715			
Constructions	720	725			
Inst. techniques mat. et outillage	730	735			
Inst. générale, agencements, amén. div.	740	745			
Matériel de transport	750	755			
Autres immobilisations corporelles	760	765			
TOTAL	770	775	Total à reporter ligne 522 du tableau n°2033-B 780		
II - DEFICITS REPORTABLES		III - DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C			
Déficits :	- Restant à reporter au titre de l'exercice précédent	982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
	- Imputés	983	Déficits étrangers des PME antérieurement adoucis (article 209C du CGI)	996	
	- Reportables	984	IV - DISTRIBUTIONS SOUMISES A L'ARTICLE 235 TER ZCA		
	- De l'exercice	860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice 129		
Total des déficits restant à reporter		870			
V - ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (Art. L3113-1 et L3211-1 du Code des transports)				800	
VI - DIVERS					
Primes et cotisations complémentaires facultatives				381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant				380	
N° du centre de gestion agréé				388	
Montant de la TVA collectée				374	7 995
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)				378	1 610
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant				399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 238 bis du CGI				397	

5 CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE
VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31/12/2016

Néant ☒

I - Production de l'entreprise			
Ventes de marchandises			108
Production vendue :	- Biens		109
	- Services		141
Production stockée			111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation			143
Subventions d'exploitation reçues			113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée			116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés			118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante			119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation			153
TOTAL I			144

II - Consommation de biens et services en provenance d'un tiers			
Achats de marchandises (droits de douane compris)			121
Variation de stocks (marchandises)			122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)			123
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)			145
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances			125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée			128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun			148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante			150
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs), T.I.P.P.			133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois			135
TOTAL II			152

III - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		TOTAL GENERAL (I - II)	137

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et le 1330 - CVAE)			117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE Si vous êtes assujettis à la CVAE et ~~un mono établissement~~ au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE			☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Période de référence		du	au
Date de cessation			

V - Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel :			376
		ont apprentis	/
		ont handicapés	/
Effectifs affectés à l'activité artisanale			861

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 0 % du capital de la société)
Exercice clos le 31/12/2016 Néant

N° SIREN	803281567		
Dénomination de l'entreprise	MN PATRIMOINE		
Adresse :	- N°, Type et nom de voie	PLACE DE LA LIBERATION	
	- Code postal	77600	
	- Ville	BUSSY SAINT GEORGES	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	100
I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	Nombre de parts ou d'actions
Adresse :	N° et voie		
	Code postal	Commune	
II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES			
Titre (1)	M	Nom patronymique / Prénom	NGUY MICHEL
Nom marital		% de détention	100,00
		Nombre de parts ou d'actions	100
Naissance :	Date	07/09/1979	N° Département 75
	Commune	Paris	FR
Adresse :	N° et voie	12 BIS RUE FULTON	
	Code postal	94210	Commune SAINT MAUR DES FOSSES

Liquidation IS - Calcul de l'IS

Exercice clos le 31/12/2016

Calcul de l'impôt sur les sociétés dû	Base	Taux	Montant
Impôt sur les sociétés (au taux normal)		33.1/3 %	
Impôt sur les sociétés (au taux réduit)	3 776 7	15 %	5 665
Impôt sur les plus values nettes		15 %	
Autre impôt à taux particulier		19 %	
		Total IS Brut	5 665

Calcul des taxes assimilées à l'IS	Base	Taux	Montant
Contribution Sociale sur l'IS (CA supérieur à 7 630 000 €) ☐ - Abattements		3.30 %	
Contribution annuelle sur les Revenus Locatifs		2.5 %	
Montant de la Contribution exceptionnelle au titre de l'exercice		10.7 %	

DONNÉES D'IDENTIFICATION

Exercice clos le 31/12/2016

A . Identification du déclarant			
Forme juridique / Dénomination	SASU	MN PATRIMOINE	
Complément de dénomination			
N° SIREN	803281567		
N° de Téléphone			
Adresse Mail	michel@abgroup.fr		
Adresse	- N°, Type et nom de voie	PLACE DE LA LIBERATION	
	- Complément de distribution	8	
	- Lieu-dit, hameau		
	- Code postal / Ville	77600 BUSSY SAINT GEORGES	
Référence d'obligation fiscale	IS1	Code activité NAF	420Z
J'accepte l'utilisation de cette adresse mail pour la transmission d'information par la DGFIP			
B . Régime Fiscal			
Catégorie fiscale		BIC Catégorie fiscale BIC	
Régime fiscal		RS régime réel simplifié	
Code IS/IR-BIC (si catégorie fiscale = BIC/IS)		IS pour toutes sociétés	
Cession/cessation d'activité ou Décès de l'exploitant			
C . Périodes			
Date de début de l'exercice ou période N		01/2016	
Date de clôture de l'exercice ou période N		12/2016	
Durée de l'exercice ou période N			
Date d'arrêté provisoire des comptes			
Date de clôture de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)		12/2015	
Durée de l'exercice ou période N-1 (si catégorie fiscale = BIC-IS ou BA)			
D . Monnaie			
Code monnaie		R	

LEVEL
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 2-8 rue de la Fraternité – 93230 Romainville
803 281 567 RCS BOBIGNY

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 30 JUIN 2017**

PREMIERE DECISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve. tels qu'ils ont été présentés, les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, se soldant par un bénéfice net comptable de 32.102 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites par ces comptes et résumées dans ces rapports.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 32.102 € en totalité au poste « Report à nouveau », ce qui a pour effet de porter ledit compte de 14.223 € à 46.325 €.

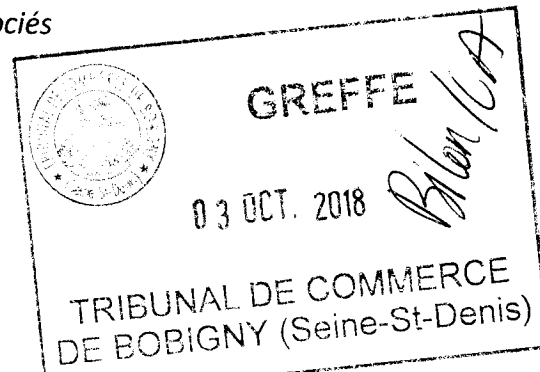
L'associé unique précise qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois précédents exercices.

[Signature]
[Signature]

MPMCT AVOCATS

Marie-Charlotte TOUZET
Matthieu PUYBOURDIN

Avocats Associés



Paris, le 28 septembre 2018

Greffé du tribunal de Commerce
Registre du Commerce et des Sociétés
1-13 rue Michel de l'Hospital
930008 Bobigny Cedex

Objet : ~~DEPOTS DES COMPTES ANNUELS~~

Monsieur le Greffier,

Vous trouverez ci-joint aux fins de dépôts des comptes annuels, les comptes annuels certifiés conformes et extrait de décisions pour les sociétés suivantes :

- AB SOCIAL 93 SAS (818 081 085 RCS BOBIGNY) – comptes 2017 ;
- LEVEL (803 281 567 RCS BOBIGNY) – comptes 2016 (anciennement MN PATRIMOINE) ;
- AB WOK (RCS BOBIGNY) – comptes 2016 et 2017 ;
- PARTNER'S REALISATION (493 999 494 RCS BOBIGNY) – comptes 2016 et 2017 ;

Accompagné d'un chèque de 273,78 € (45,63 € *6) pour les frais de depot.

Je vous remercie de bien vouloir m'adresser en retour le receptisse de depot des comptes et la facture afférente aux frais de dépôt.

Je vous prie de croire, Monsieur le Greffier, en l'assurance de mes meilleures salutations,


Marie-Charlotte TOUZET
Avocat
mctouzet@mpmct-avocats.com

P.J.

MPMCT AVOCATS AARPI
16, Rue de Naples - 75008 Paris
Tél : 06.63.92.57.00 – Fax : 09 81 40 90 76
Palais : C1328

Membre d'une association agréée. Le règlement des honoraires par chèque est accepté. SIRET : 3494400100017